



Séance du Conseil général du 29 avril 2024

**Communication du Conseil communal au Conseil général No 2
Affectation des bâtiments Le Bastillon et Vers l'Eglise à Dompierre**

1. Bâtiment du Bastillon (ancienne école)

Dès le 25 mai 2024, le bâtiment du Bastillon deviendra la Maison des Associations. En effet, le Conseil communal remettra la gestion de l'ensemble du bâtiment à la Société de développement de Dompierre-Russy (SDDR).

La SDDR aura pour mission de faire vivre Le Bastillon

- soit en y organisant des manifestations ouvertes aux Belmontoises et Belmontois, à l'instar du Marché de printemps qui s'est tenu l'an dernier,
- soit en mettant à disposition de l'ensemble des sociétés locales de Belmont-Broye les salles existantes afin que ces dernières puissent y organiser leurs comités, assemblées, répétitions ou réunions.

Le bâtiment du Bastillon est constitué de :

- ✚ 2 salles au rez-de-chaussée, l'une de 58 m² et l'autre de 30 m²
- ✚ 3 salles à l'étage de 56 m², 15 m² et 34 m², une petite cuisine et vestiaire
- ✚ 2 WC
- ✚ 1 cave
- ✚ 1 local pour le chauffage à mazout

Le projet de la Maison des Associations a pris un peu plus de temps que prévu pour sa finalisation en raison d'une demande faite par des médecins généralistes à la recherche de locaux pour établir un cabinet médical de groupe. Ces derniers ont finalement renoncé à s'établir au Bastillon.

A cet effet, une convention a été signée entre la Commune de Belmont-Broye et la SDDR, qui définit l'ensemble des dispositions (conditions d'utilisation, frais d'entretien du bâtiment, assurances, dénonciation de la convention). La SDDR, quant à elle, a établi une charte pour le bon fonctionnement de la Maison des Associations à l'attention des utilisateurs des espaces du Bastillon.

Le Conseil communal remettra officiellement les clés du bâtiment à la SDDR le samedi 25 mai 2024 dans le cadre d'une manifestation à laquelle est convié l'ensemble des sociétés locales belmontoises.

2. Bâtiment Vers l'Eglise

A terme, le bâtiment Vers l'Eglise devrait retrouver sa vocation première d'école. En effet, une éducatrice sociale et une enseignante primaire et zoothérapeute, ayant chacune plusieurs années d'enseignement à leur actif, ont déposé un dossier auprès du Conseil communal.

Elles souhaitent ouvrir une école privée. La Chrysalide a pour principale mission « de proposer aux enfants un cadre éducatif bienveillant et sécurisant », ouvert aux enfants du cycle 1 (1H - 4H) et un accueil extrascolaire pour les élèves de leur école, dans le cadre d'une classe unique de 10 à 12 élèves maximum. De part leur métier, elle pourra également inclure des enfants qui ont des problématiques spécifiques.

En effet, l'éducatrice sociale a de l'expérience avec les enfants en situation de handicap léger et l'enseignante a côtoyé dans son activité de nombreuses spécificités des élèves TDA/H, les DYS, HPI, l'hypersensibilité, etc. Elles souhaitent « donner une chance à de tels enfants de trouver un endroit serein, bienveillant et adapté à leurs capacités ».

Le Conseil communal a donc décidé de louer à ces 2 enseignantes le bâtiment dans le cadre d'un bail à loyer. Cette première étape leur permettra de déposer leur dossier auprès des autorités cantonales compétentes (la Direction de la formation et des affaires culturelles et le Service de l'enfance et de la jeunesse) afin d'obtenir une reconnaissance officielle, démarche obligatoire pour l'ouverture de cette école.

La Chrysalide ambitionne d'ouvrir ses portes à la rentrée 2025-2026.

La bâtiment Vers - l'Eglise est constitué de :

- ✚ 1 salle au rez-de-chaussée de 56 m² avec 2 WC
- ✚ 1 salle à l'étage de 58 m² avec 2 WC
- ✚ Les toilettes publiques



Conseiller communal responsable : M. Daniel Barras, dicastère Patrimoine communal